5me ANNÉE N· 23 PARAIT LE SAMEDI 8 JUIN 1889

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

LE SUCRE

Réponse à la lettre d'une ménagère.

Oui, chère Madame, le renchérissement du sucre, celui des denrées de première nécessité, sont déplorables quand ils se produisent en cela vous avez trop raison. Seulement, les moyens de l'empêcher en certain cas, quand il n'y a pas accaparement — et c'est ici le cas -- ne sont pas du ressort de la loi. La liberté commerciale est une de celles auxquelles il n'est pas permis de toucher, bien qu'elle entraîne des abus fâcheux.

J'insiste sur un côté de la question : il n'y a pas accaparement, et le ministre n'a pas eu tort de prétendre que la loi existante ne peut attefndre les raffineurs.

Il est presque impossible, à notre époque, avec les facilités énormes offertes aujourd'hui aux transports dans le monde entier, avec les conditions nouvelles faites au travail, à l'industrie et au commerce, que de véritables accapareurs, comme ceux que la foule indignée poursuivait, il y a cent ans, viennent affamer le peuple.

La récente affaire des cuivres a montré que les entreprises de ce genre se heurtent à des impossibilités matérielles et économiques de telle nature, que les aborder en en grand c'est s'exposer à une défaite presque certaine.

Seulement l'accapareur des anciens jours s'appelle actuellement « spéculateur », et, s'il n'opère plus en masse, en bloc, sur tel et tel produit, son champ d'action est encore assez vaste pour qu'il s'ensuive des conséquences regretables, dommageables à la masse du public.

La spéculation est partout. Elle s'est implantée jusque dans la politique où tel et tel parti ne songe qu'à garder pour lui l'assiette au beurre. Elle règne à la bourse, où même ne possédât-il réellement aucun titre, tel « financier » peut influencer la côte en bien ou en mal, et ruiner les vrais porteur en s'enrichissant lui-même.

Le commerce n'y échappe pas, et les intermédiaires de toute sorte qui gagnent leur vie entre le producteur et le consommateur, qui opèrent quelquefois chacun le sait sur de simples papiers, sans jamais quelquefois, avoir vu la marchandise dont ils sont sensés trafiquer, sont trop souvent les auteurs de variations dans les prix qui ne profite qu'à eux mêmes. On pourrait multiplier ces exemples, mais vous êtes trop intelligente pour deviner ceux que nous taisons, en dehors des plus évidents.

Ce sont là tous abus, qui, comme il arrive en toute chose humaine, découlent d'un principe fécond et honnête en lui-même : la liberté du commerce.

Le seul remède contre ces abus serait lui-même un abus gros de dangers et de conséquences, car finalement il aboutirait à la suppression de toutes les libertés. Ce remède ne pourrait être autre que la main-mise de l'Etat sur toute la fabrication, la vente et le commerce.

Votre idée de la consommation du sucre à l'état brut, n'est pas absurde, chère Madame ; mais vous ledites bien, encore faudrait-il, pour qu'elle fut efficace, que tous les consommateurs fussent unanimes à s'y rallier.

Sans vous en douter, toutefois, vous avez mis le doigt sur la plaie. Dans ces sortes de questions, le vieil adage latin : « *quid leges sine moribus*, les lois sont impuissantes là où les mœurs ne les aident pas, » est éminemment en situation. Dans la circonstance présentes, votre moyen ne peut être employé parce que nos mœurs n'admettrait que difficilement l'usage du sucre non raffiné.

Il n'est pas encore entré dans nos mœurs, non plus qu'un commerçant, un industriel, un financier néglige une occasion de s'enrichir facilement, même au dépens de la souffrance des autres. Il ne nous reste à vous et à nous, qu'à faire appel au bon cœur des raffineurs comme de tous les spéculateurs en général et à les prier de modérer leurs appétits et de changer leurs habitudes.

L. S.

INFORMATIONS

Nouvelles parlementaires

En l'absence du Président de la République, il n'y a pas eu de conseil des ministres proprement dit. Néanmoins, M. Tirard a entretenu ses collègues des diverses éventualités qui, peuvent se présenter. Suivant M. Tirardu et d'après l'avis de M. Constans, la préocc, pation générale qui règne au sein du conseil est d'arriver le plus rapidement possible à clore la session, et on ne voudrait pas que les Chambres siégeassent au-delà du 30 juin. M. Rouvier, ministre des finances, d'accord avec le président et les commissaires rapporteurs du budget va donc hâter la discussion de la loi des finances pour qu'elle puisse parvenir au Sénat vers le 15 juin au plus tard. La haute Chambre dont la Commission des finances a étudié les rapports et conclusions des différentes commissions au fur et à mesure des débats à la Chambre des députés, sera en mesure de discuter immédiatement, et tout porte à croire que la clôture de la session de 1889 pourra être prononcée à la date proposée.

Le mouvement boulangiste

Les rapports parvenus au ministère de l'intérieur accusent une reprise très accentuée de la propagande boulangiste. Dans une trentaine de départements les agents du Comité National cherchent a recruter, dès à présent, des adhérents de n'importe quelle opinion pour composer un comité qui sera en mesure d'organiser immédiatement des réunions dès l'ouverture de la période électorale;

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

LES

BOURGEOIS DE PONT-CHAVILLE

par Jean COUESPEL

Le scrutin, au bourg du chef-lieu de canton, ainsi que dans les autres communes et sections, devait s'ouvrir à huit heures du matin. Le fermier, maître Cardié. qui faisait le bon apôtre, tout en nourrissant de perfides desseins, maître Cardié offrit à son convive d'aller dormir une heure ou deux sur son lit, promettant de le réveiller vers sept heures et demie, et de le porter au bourg, dans sa voiture.

Le secrétaire du sous-préfet appuya la proposition et, pendant que le candidat officiel allait se coucher, lui suivit les servantes qui partaient traire les vaches. La fraicheur du matin ne tarda pas à dissiper l'espèce de torpeur qui commençait à s'emparer de lui, Il but quelques gorgées de lait tiède, dans le couvercle des cruches, et quand vers sept heures, il rentra dans la salle à manger, où, seuls le sapeur Ludovic Larrosée, le grand Donnet et le gros Bloche tenaient encore et cassaient une croûte matinale, en buvant une « larme » d'eau-de-vie, il était calme et frais comme s'il venait de se lever.

Elle présentait un curieux coup d'œil, cette salle à manger. Outre les trois survivants que nous venons de nommer, il y avait une demi-douzaine de vaincus, ou jonchant le sol, ou avachis sur les chaises, ou bien la tête appuyée sur la table, dans leur assiette, et ronflant en cadence. Des odeurs variées, mais dont le mélange formait une symphonie de senteurs peu agréable, imprégnaient l'atmosphère.

Notre maître, Emile Zola, dirait que les uns avaient éructé les victuailles absorbées par les voies supérieures, pendant que les autres. . . . . .

Il eût dit que ça sentait le mot que Cambronne prononça, le soir de Waterloo, quand les horse-guards de Wellington lui criaient de se rendre. Pour nous, nous nous contenterons de constater que l'odeur du tabac dominant, absorbait, fort heureusement, les autres essences.

Dans un coin, un vieux « frère » était couché, la tête appuyée sur une pile d'assiettes dont celle immédiatement en contact avec ses favoris contenait des restes de sauce et de salade. Les chiens du berger étaient entrés dans la salle, et sous la table, sous les chaises et dans les coins, rongeaient les os jetés sur le pavé. Un jeune toutou s'amusait avec les cheveux du vieux frère qui avait une pile d'assiettes pour oreiller, pendant qu'un chien courant venait toutes les dix minutes... lever la patte sur le dormeur, et qu'un autre, le bouledogue qui accompagnait le charretier, s'escrimait pour retirer de la poche d'un autre « frère » qui s'était laissé glisser sous la table, les morceaux de viande dont il l'avait remplie.

Vers sept heures un quart, arriva à la ferme un des domestiques du marquis de Bellecour, le candidat de l'opposition. Il s'entretint quelques instants avec le fermier, qui le congédia en lui disant :

— Je réponds de tout : dites à Monsieur que notre homme était gris comme un polonais à cinq heures du matin, et que, dans une demi-heure, quand il va se réveiller, on le soignera pour qu'il soit en bon état pour se rendre au bourg.

Une demi-heure après, on réveillait l'avoué qui se leva, beaucoup plus gris qu'il l'était en se couchant. Quelques ablutions et une assiettée de soupe à l'oignon le remirent dans un aplomb relatif, mais deux ou trois verres de gros cidre et une « larme » d'eau-de-vie l'achevèrent. Il riait de ce rire bête d'un homme ivre, et il était facile de prévoir qu'une fois au grand air, le « vent lui entrerait dans les oreilles » comme on dit dans le pays, et qu'il serait dans un bel état.

Le fermier avait donné l'ordre d'atteler la jument rouge à la carriole. Le jeune Despièces était parti devant, à pied, le mouvement de la voiture ne pouvant qu'être nuisible à des gens qui avaient passé la nuit à boire.

(A suivre)

© VILLE DE SISTERON

mais à la suite de la surveillance dont tous les menées boulangistes sont l'objet, on rencontre beaucoup d'hésitation.

Pressenti sur ses intentions au sujet de la nouvelle campagne entreprise par les boulangistes, M, Constans, ministre de l'intérieur, a répondu qu'il n'y avait rien à faire pour le moment qu'à laisser agir. Mais le gouvernement, est suffisamment armé, et le jour où l'action lui paraîtra nécessaire, il sévira avec la dernière vigueur sans s'écarter de la plus scrupuleuse légalité.

Le ministre ajoute que toutes les mesures de répression seraient appliquées avant l'ouverture de la période électorale.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Sisteron

Contributions indirectes. — *Concours.* — Un concours aura lieu, le 11 juillet 1889, pour le surnumérariat des contribntions indirectes, dans chaque chef-lieu de département.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixés ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus ;

Néanmoins peuvent être nommés surnuméraires à 18 ans, les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen, mais s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnémérariat qu'à l'âge règlementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'âge de 30 ans qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âgs, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer en liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir à la direction des contributions indirectes de leur département, où ils doivent se faire inscrire avant le 20 juin 1889. Les listes seront irrévocablement clauses à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès-lettre, ès-sciences ou en droit, seront dispensés de l'examen.

NÉCROLOGIE

—o—

Obsèques de M. Demandols

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro la mort prématurée de notre sympathique président ; nous devons aujourd'hui consacrer quelques lignes aux obsèques du regretté défunt.

Depuis bien longtemps cette triste cérémonie à laquelle nous assistions samedi dernier n'avait réuni une assistance aussi nombreuse et aussi recueillie. C est que celui devant qui la tombe venait de s'entrouvrir si rapidement, celui à qui toute une population piensement émue venait de rendre les derniers devoirs etait un citoyen vertueux, un homme de bien.

M. Demandois, qui n'était à la tête de notre tribunal que depuis onze mois avait précédemment exercé les fonctions de juge dans notre ville. Sa nomination au poste élevé qu'il occupait si dignement fut accueillie par notre population avec la plus vive satisfaction. On n'avait point oublié l'ancien juge ; on était heureux de revoir le nouveau président. Ce que l'on aimait surtout en lui c'était cette bienveillance si affectueuse dont son visage reflétait l'expression et qu'il n'a jamais cessé de témoigner à tous ceux qui l'approchaient. Aussi, comprenons-nous les regrets unanimes qu'il laisse dans le monde judiciaire. Nous partageons la grande tristesse de ses amis et nous nous associons à l'immense douleur de la famille Demandols si cruellement éprouvée. Et, s'il est une consolation qui, dans des circonstances si douloureuses, puisse être donnée à cette famille. c'est bien ce témoignage spontané de sympathie de toute une population et cette assurance que le souvenir de celui qui n'est plus vivra parmi nous.

Nous réproduisons ci-dessous le discours pronoucé par M. Girard, le plus ancien jnge de notre tribunal :

DISCOURS DE M. GIRARD

Messieurs,

La mort ne frappe pas de coup plus inopiné et plus cruel que celui qui nous réunit autour de ce cercueil, — et rarement aussi on est venu déposer sur une tombe d'aussi vrais, d'aussi vifs et d'aussi unanimes regrets.

Une famllle intéressante et honorable est privée tout-à-coup de son chef et de son soutien.

De l'aveu de tous ceux qui le connaissaient, le président Demandols avait en lui le plus rare assemblage de toutes les qualités du magistrat et du père de famille.

Qui de nous n'a aimé et estimé cet esprit jnste, ce cœur droit, toute cette bonne et excellente nature ?

Simple et modeste, affectueux et bon, il agissait toujours sans jamais blesser ni humilier personne.

Ses goûts naturels l'avaient porté de bonne heure vers le barreau. Il a postulé pendant près de vingt ans comme avoué au tribunal de Castellane.

Après avoir été contraint de quitter le barreau par suite d'une maladie grave, il entra dans la magistrature en qualité de juge. Il fut ensuite successivement procureur de la République à Forcalquier et président du siège de Barcelonnette. Depuis le mois de juillet dernier, nous le possédions en qualité de président.

L'éternité s'est ouverte pour lui subitement et sans secousse.

C'est pour ainsi dire sur son siège et sous sa robe de magistrat que la mort est venue le chercher.

On dirait que pendant qu'il était occupé à rendre la justice aux hommes, la Providence a voulu l'interrompre pour le délivrer plus tôt de l'aspect des plaideurs méchants.

Homme de bien, magistrat accompli, citoyen vertueux et à jamais regrettable, adieu...

Ce que j'ai dit de vous sur vos restes inanimés, tout le monde l'avait déjà dit pendant que vous viviez, et c'est là le signe le plus sûr de la sincérité de mon hommage.

Le souvenir de ce deuil se perpétuera dans votre famille; — il adoucira la douleur de vos enfants et de votre épouse ; — il les obligera à porter dignement votre nom, — et c'est ainsi que, à défaut de vous, votre mémoire vénérée sera encore pour eux et leur meilleur secours et leur plus douce consolation.

Après ce discours, M. Coralli, notre ancien président, le prédécesseur immédiat de M. Demandols, a adressé d'une voix émue un dernier adieu à son collègue. Enfin, Me Charnier, avoué, au nom de ses confrères et M. le Maire de Sisteron, au nom de la population, ont fait entendre quelques paroles de regrets sur la tombe du regretté président.

Nous regrettons de n'avoir pas pu nous procurer ces derniers discours.

Certificat d'étude — L'examen ponr le certificat d'étude aux élèves de nos écoles laïques a eu lieu cette semaine Autant d'appelés, autants d'élus.

Une mention spéciale cependant à notre école de filles qui a présenté 11 élèves.

Société de tir. — A l'occasion de la Fête patronale, la maison Velten, des *Brasseries de la Méditerranée*, a offert gracieusement à la Société de tir, par l'entremise de M. Bertrand, négociant, ainsi qu'elle l'avait déjà fait l'année dernière, un fut de biere qui sera mis à la disposition des amateurs et sociétaires pendant le concours

Fête patronale. Depuis quelques jours le cours du collège a une vague ressemblance avec le boulevard Chaves à Marseille, pendant la foire de Saint-Lazare. Rien n'y manque, en effet : Ménagerie, théâtre des oiseaux, musée, tir aux fleurs, cirques, manège, de quoi faire enfin la joie des enfants, sinon la tranquilité des parents. Cette grande variété de spectacles forains, attirés chez nous par la fête patronale, ajoute un élément de plus au programme déjà si complet de nos réjouissances publiques.

Chemin de fer P.-L.-M.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Les premiers trains de plaisir. — La Compagnie P.-L.-M. a décidé que, durant tont le cours de l'Exposition universelle, des trains de plaisir seraient mis à la disposition du public pour venir passer quelques jours à Paris. Les dates et marches des trains de plaisir seront annoncés par affiches en temps utile ; mais dès à présent nous pouvons annoncer à nos lecteurs qu'ils auront lieu en juin vers le 15, en juillet pour la Fête Nationale ; en aout vers le 3 et vers le 22 ; en septembre vers le 4 et vers le 25.

Pour octobre il y en aura très probablement, mais il n'est pas possible encore d'en indiquer l'époque. Ces trains seront composés comme d'usage de voitures de 2me et 3me classes. Les prix seront ceux qui ont été fixés précédemment pour les trains du 14 juillet ; les conditions de transport sont les mêmes. Le 10 juin la Compagnie P.-L.-M. portera à la connaissance du public qu'une nouvelle période de délais prolongés pour les billets d'aller et retour sera accordée et qu'elle durera jusqu'à la clôture de l'Exposition universelle.

Concerts. — A l'*Alcazar*, mercredi avait lieu, un concert donné par une troupe de passage.

Aux *Variétés Sisteronaises*, débuts de Mlle E. de Montigny, jeune et gracieuse artiste qui fait presque ses premières armes sur les planches, mais dont la voix et le débit font bien présager pour l'avenir. Le couple Marel, consciencieux et rompu aux exigences de l'art, nous donne plusieurs nouveautés par semaine. A côté de ces saynètes fraîchement écloses, nous avons le plaisir d'applaudir les pérles de l'ancien répertoire, telles que *Les Troubadours*, *Tapioka*, *Ducroquet* etc. etc., aussi la vogue de M, et Mme Marel se soutient-elle, ce qui le prouve ce sont les applaudissements qu'ils recueillent chaque soir.

ETAT CIVIL
du 24 mai au 7 juin

NAISSANCES

Istier Alexandre Marius Joseph

PUBLICATION DE MARIAGES

Entre M. Ruubaud Hippolite et Mlle. Clément Philppine, et M. Estellon Pierre et Mlle Chauvin Marie Eugénie

DÉCÈS

Lion Delphine 77 ans

Une Semaine à Paris 125 f.

Comprenant le logement le logement près les grands boulevards les repas au palais, royal, à l'exposition aux Bouillons Duval, au Grand Hotel où à l'hotel Continental, les entrées à l'Eposition, les parcours en bateaux et les promenades en breaks, pour visiter les monuments et curiosités de Paris, confortables assuré. Le séjour peut être supérieur ou inférieur à une semaine. S'adresser à l'agence des excursions éollectives 25, passage Saulnier, qui enverra le nouveau prospectus.

A VENDRE
MOBILIER DE CAFÉ
Presque neuf

S'adresser pour tous renseignements à M. Baptistin AUBAN cafetier à Sisteron, rue Saunerie.

A louer présentement
LE CAFÉ DE FRANCE

Pour tous renseignements s'adresser à M. FOURNIER, au café Mirabeau.

Feuilleton du *Sisteron-Journal*

UN AMOUR DE CURÉ

PAR

ETIENNE SAMOIS

II

Alice aimait ces deux hommes, leur inépuisable dévouement la touchait. Mais pour Jules Miradour le sentiment était fait de sympathie plus intime ; pour le curé de Cuguret le sentiment était plus en dehors, né qu'il était de l'assiduité des relations : il n'avait pas ses racines dans les profondeurs de l'âme. C'est la logique du cœur. Avec l'un de ces deux hommes l'amour devait s'ennoblir et se sanctifier ; avec l'autre il ne pouvait que se dégrader et s'avilir.

Au moment où la jeune fille florissante de santé et èpanouie comme une fleur frais éclose, reprenait son train de vie interrompus, Jules Miradour s'éloignait avec chagrin et pour longtemps de Cuguret. Il fallait mettre à profit l'offre d'un ami chargé d'une mission archéologique pour visiter à sa suite la molle Ionie, Smyrne et Lesbos aux belles femmes, les champs où s'ébattit l'enfance d'Homère et les champs où fut Troie. L'occasion était unique et pouvait ne plus se présenter. Il partit.

Vint la Pentecôte et la splendeur de ses cérémonies. Le curé de Cuguret mit toutes voiles dehors : on fut unanime à reconnaitre qu'il s'était surpassé. Les murs de l'église étaient tapissès de guirlandes de verdure émaillées de corolles aux tons vifs et éclatants. Le maitre-autel était littéralement un massif de fleurs aux nuances tendres, ou d'une blancheur éblouissante.

A la messe, l'abbé Babouard fit exécuter un *Kyrie*, de Mozard, dont le motif impreigné de tendresse et d'une douceur pénétrante semblait inspiré et écrit pour la voix d'Alice Lebatut. A l'élévation on entendit délicieusement retentir et largement se déployer sous la voûte du chœur la mélodie flottante et gracieusement sévère de l'*O salutaris*, de Lesueur.

L'assemblée des fidèles était émue d'admiration ; chacun était touché, et, sous l'enchantement de l'art merueilleux de prêter aux sons une âme qui vous enveloppe et vous communique son émotion, se demandait naïvement: Est-ce bien Alice, notre gentille compatriote, ou Sainte-Cécile, qui nous apporte les airs chantés par les anges et les séraphins?

Aux Vêpres les paroissiens en foule se pressèrent dans la riante église devenue trop petite. L'abbé Babouard monta en chaire. Il parla avec une abondance du cœur, une chaleur d'éloquence et une onction de langage qu'on ne lui connaissait pas et qui gagna toute l'assistance. Il montra l'Esprit divin envahissant les âmes pour ouvrir la pensée aux splendeurs du Vrai, à l'ineffable adoration du Bien et du Beau ; pour réchauffer les cœurs à la charité et à l'amour afin de rendre facile et chère la pratique de l'adorable précepte de Jésus : « Aimez-vous les uns les autres. »

Il remua profondément ses auditeurs Puis au Salut, quand le bruit métallique des encensoirs courbait religieusement les fronts, on entendit doucement s'élever la voix fraîche et pure d'Alice interprêtant avec une grâce irrésistible un admirable *Benedictus* d'Adolphe Adam.

Le parfum enivrant des fleurs, l'odeur capiteuse de l'encens, la beauté noble et charmante du chant, l'attrait des voix, la pompe des cérémonies, tout contribuait à dilater le cœur, à livrer accès aux émotions douces, à l'amollir à la tendresse, à piper l'intelligence et la ravir dans le domaine enchanté des affections.

Et la foule s'écoula charmée et ravie.

Le Curé de Cuguret offrit au presbytère, une collation à ses aimables choristes. Alice placée à côté de l'abbé prit un plaisir extrême à ses prévenances délicates, à sa conversation spirituellement gracieuse.

Les pâtisseries, les gâteaux, les crèmes, les sucreries étaient délicieuses, plus délicieux encore le Frontignan doré, le Marsala ambré, étincelants dans de jolis verres de la plus fine mousseline,

On passa au jardin. Alice au bras du curé se promenait radieuse sous des berceaux de jasmin et de chévrefeuille. Ses jeunes amies follâtraient rieuse ets sémillantes à travers les allées, en faisant chacune sa moisson de fleurs.

Tout finit ici-bas, sur notre pauvre, la joie plus vite que le chagrin elle

r

© VILLE DE SISTERON

5me ANNÉE N° 23 PARAIT LE SAMEDI 8 JUIN 1889

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre Francs par An

ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12

Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES

Judiciaires (la ligne)..... **0,20**
Commerciales (la ligne)..... **0,15**
Réclames (la ligne)..... **0,30**

Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

SUPPLÉMENT

ETUDE
de
Me Maurice ESTAYS,
avoué licencié en droit
A SISTERON

VENTE

Par licitation après renvoi

Il sera procédé le mercredi vingt six juin courant, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron et par devant Me Girard, juge-commissaire, à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés, situés sur les communes d'Aubignosc et de Sisteron, dépendant des successions de dame Marie Corbon, épouse du sieur Pellissier Joseph, en son vivant propriétaire à Aubignosc et dudit Pellissier Joseph et actuellement indivis entre leurs héritiers.

Désignation des Immeubles

Immeubles dépendant de la succession de dame Marie Corbon.

PREMIER LOT

Terre labourable, au quartier de la Rouvière, de 75 ares 56 centiares, numéros 447, 448 section B, touchant du levant Amayen François, du midi Amayen Gustave, du nord madame Laugier du couchant la commune.

DEUXIÈME LOT

Terre labourable, complantée en amendiers au quartier de Ponchonnières de la contenance cadastrale de trente ares 20 centiares numéro 396 section B, touchant du midi chemin, du eouchant Gustave Maurel, du nord avril et du levant chemin.

TROISIEME LOT

Labour et amandiers, au même quartier dit Malaga, contenance cadastrale, 19 ares 83 centiares touchant du nord Gustave Maurel, du couchant Joseph Sicard, du midi Auguste Jourdan, du levant le commun, porté au numéro 416, section B

QUATRIEME LOT

Labour, vigne, arrosable à Mourieu, de dix-neuf ares trente centiares, numéro 550 section, touchant du levant route nationale, du midi François Amayen, du nord François Marrou, du couchant chemin et canal, entre deux.

CINQUIÈME LOT

Labour arrosable qnartier des Présidentes, appelé Crouzouret, d'une contenance de quarante ares, touchant du couchant la route nationale, du nord ravin, du levant l'immeuble désigné sous l'article 8, du midi Fortuné Amayenc.

Dans ce lot est compris une petite parcelle arrosable située audelà du vallon complantée en mûriers touchant la route nationale,

SIXIEME LOT

Labour arrosable, pré, vigne et bâtiment rural de vingt-six ares, numéros 681 682, section B, touchant du midi Alphonse Féraud,, du couchant la veuve Pulvérail, du nord André Richaud, du levant chemin.

SEPTIEME LOT

Partie d'un corps de bâtiment dans le village laquelle partie se compose de tous les bâtiments de construction ancienne et appelés l'ancienne maison, avec régales et dépendances et aire sur le devant, dans la direction du couchant, le tout confrontant du levant Auguste Jourdan du midi aire et jardin, du couchant le chemin et Ravoux, du nord la rue et la partie du bâtiment désigné sous l'article 6 des immeubles de Joseph Pellissier.

L'escalier donnant accès aux bâtiments est la propriété de ce lot, mais la partie de bâtiment désigné sous l'article 13 a un droit de passage.

Toutes les propriétés ci-dessus désignées seront d'abord exposées aux enchères en bloc sur la mise à prix de **neuf cent dix francs**, ci, 910 fr.

Après la vente en bloc chacune de ces propriétés sera vendue séparément sur les mises à prix suivantes savoir :

Premier lot, mise à prix cinquante francs. ci. 50 fr.

Deuxième lot, mise à prix cinquante francs, ci 50 fr.

Troisième lot, mise à prix dix franc. ci 10 fr.

Quatrième lot, mise à prix cent francs, ci 100 fr.

Cinquième lot, mise à prix trois cents francs, ci 300 fr.

Sixième lot, mise à prix cinquante fr. ci. 50 fr.

Septième lot, mise à prix deux cents francs, ci. 200 fr.

Si le prix des adjudications partielles n'excède pas ou n'égale pas le prix de la vente en bloc, cette derniere séule sera valable.

II. Immeubles dépendant de la succession de Joseph Pellissier

PREMIER LOT

Labour, au quartier des Présidentes, d'une contenance de dix ares, touchant au midi Fortuné Amayenc, au nord ravin au couchant le cinquième lot des immeubles de dame Corbon, du levant ravin et Amayen. Ce lot comprend ce qui a été acquis de Cuchet.

DEUXIEME LOT

Labour et amandiers, au Crouzouret, de seize ares environ, touchant du levant le chemin de fer, du midi Alphonse Féraud, du nord Aimé Roumieu, du couchant la veuve Amundric.

TRNISIEME LOT

Labour au quartier du Crouzouret, dit Frigouros, d'une contenance de 40 ares environ, touchant du levaut chemin de fer, du midi et du couchant Alphonse Féraud et du nord Isidore Marrou.

QUATRIEME LOT

Labour et amandiers au quartier des Présidentes d'une contenance de soixante ares numéros 685, 686, 687, 688 section B du plan, touchant du midi Marcelin Ravoux, du levant canal et chemin entre deux, du couchant Paulin Benoit, du nord ravin.

CINQUIEME LOT

Labour et petit jardin arrosable au quartier du Crouzouret dit le Verrier, numéros 761, 762, 763, 764, 765, 773 p, section B touchant du nord François Amayenc, du midi ravin, du levant canal et chemin entre deux, du couchant Isidore Châteauneuf.

SIXIEME LOT

Partie restante du corps de bâtiment dans le village, laquelle partie est connue sous la dénomination de nouvelle maison et se trouve au nord de l'autre partie, touchant du nord la rue, du midi la partie désignée sous l'article 7 des immeubles de dame Corbon ainsi que du levant du couchant basse-cour ou régales.

Ce lot a droit de passage sur l'escalier

L'acquéreur de ce lot aura en même temps un droit sur un four à cuire du pain, situé dans le village et indivis avec d'autres propriétaires.

Tous les immeubles dépendant de la succession de Joseph Pellissier seront exposés aux enchères en bloc sur la mise à prix de **trois cent trente** francs. ci **330 fr.**

Après la vente en bloc, chacune des propriétés sera vendue séparément sur les mises à prix suivantes, savoir :

Premier lot, mise à prix vingt francs, ci. 20 fr.

Deuxième lot, mise à prix vingt francs ci. 20 fr.

Troisième lot, mise à prix cinquante francs, ci. 50 fr.

Quatrième lot, mise à prix, vingt fr. ci 20 fr.

Cinquième lot, mise à prix deux cents francs, ci. 200 fr,

Sixième lot, mise à prix vingt francs, ci. 20 fr.

Si le prix des adjudications partielles n'excède pas ou n'égale pas le prix de l'adjudication en bloc, cette dernière seule lera valable.

Immeubles vendus séparément

PREMIER LOT

Labour et vigne au quartier du Saret, d'une contenance de un hectare, quatorze ares quarante quatre centiares, confrontant du levant ravin, du midi chemin, du couchant Mlle Thome.

Mise à prix cinq cents franc, ci 500 fr.

DEUXIÉME LOT

Une aire située à Aubignosc, touchant du nord le septième lot des immeubles de dame Corbon, du levant Roche, du couchant chemin.

Mise à prix vingt francs, ci. 20 fr.

TROISIÈME LOT

Un bastidon sis à Sisteron au pied du Molard, numéro 249 p, 249 bis, 250 section F avec terre attenante d'une superficie de deux hectares environ, confrontant du levant Figuières et du couchant le communal.

Mise à prix cinquante francs ci. 50 fr.

Observation

Le cinquième lot des immeubles de dame Corbon et le premier lot des immeubles de Joseph Pellissier ne formant actuellement qu'une seule parcelle seront ensuite vendus en bloc.

Le septième lot des immeubles de dame Corbon, le sixième lot des immeubles de Joseph Pellissier et le deuxième lot des immeubles vendus séparément seront également vendus en bloc après l'adjudication partielle.

La vente de tous ces immeubles a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Sisteron du 13 mars dernier, enregistré.

Elle est poursuivie à la requête de dame Julie Pellissier, sans profession, épouse du sieur Martin Jacques, instituteur à Châteauneuf Miravail, de son mari assistée et autorisée, ayant Me ESTAYS, pour avoué.

Contre Pellissier Edouard, ancien huissier domicilié et demeurant à Marseille, ayant Me Rémusat pour avoué.

Sisteron le 7 juin 1889

ESTAYS.

Enregistré à Sisteron le huit juin 1889 folio 60 case 24. Reçu un franc quatre vingt huit centimes.

Signé
LAMBERT

A VENDRE

MOBILIER DE CAFÉ

Presque neuf

S'adresser pour tous renseignements à M. Baptistin AUBAN cafetier à Sisteron, rue Saunerie.

A louer présentement

LE CAFÉ DE FRANCE

Pour tous renseignements s'adresser à M. FOURNIER, au café Mirabeau.

© VILLE DE SISTERON

Le seule ARRÊTANT EN 48 HEURES les ÉCOULEMENTS Récents ou Anciens
Jamais d'insuccès
Milliers d'attestations
INJECTION RUSSE
Le flacon : 4 fr. 50 dans toutes pharmacies
Expédié franco contre mandat-poste, le flacon : 5 fr.
J. GARDOT Chimiste, 9, rue Laffitte, PARIS.
DÉPOTS :

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMPLOI DE
l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Sculac (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 Médailles d'Or : Bruxelles 1880, Londres 1884
Les plus hautes Récompenses
INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD
« L'usage journalier de l'**Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins**, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.
« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires. »
Elixir, 2f, 4f, 8f, 12f, 20f ; Poudre, 1f25, 2f, 3f ; Pâte, 1f25, 2f.
Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux
Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

CHOCOLAT-DAUPHIN
PUR CACAO ET SUCRE
VANILLÉ

Racahout-Dauphin
LE MEILLEUR ALIMENT
Pour les enfatset les convalescents

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions
AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.
AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

ALAMBIC -VALYN
POUR TOUTES DISTILLATIONS, BROQUET ✱, SEUL CONCESSIONNAIRE, *121, r. Oberkampf, Paris*

LOUIS BRUN

AVIS

Les amateurs de bonne Bière sont prévenus qu'ils trouveront dans les principaux cafés le

Pale-Ale Français

La bière la meilleure et la plus fine de toutes celles parues jusque aujourd'hui.

ARTICLES FUNÉRAIRES

Couronnes et médaillons — articles de pêche et de chasse — grand assortiment de DRAPEAUX et

Lanternes Vénitiennes

Parfumerie et vannerie — cravates — jouets d'enfants — articles de bureaux et d'écoliers.

Sisteron, rue Droite, Sisteron

SAINTOIN
FRÈRES
ORLÉANS, *Maison fondée en 1760*, ORLÉANS

Chocolat Saintoin
Curaçao Saintoin

GUERISON DE LA SURDITÉ
Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de **NICHOLSON**, guérissent ou soulagent la **Surdité**, quelle qu'en soit la cause. — *Les guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer 25 centimes pour recevoir *franco* un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la **Surdité**, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. Nommez ce journal.
Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)
AUG. TURIN
Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions
La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques
LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

MODES
LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST
LA SAISON
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS
paraissant le 1er et le 16 de chaque mois
L'année entière contient environ **2000 magnifiques gravures noires** représentant les **dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames**, avec un texte explicatif clair et précis, plus de **200 patrons en grandeur naturelle** et au moins **400 dessins de broderie**. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, **36 belles gravures coloriées** dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Les abonnements partent du premier de chaque mois et sont payables d'avance.
On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

A LA
MÉNAGÈRE
20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris
MOBILIER COMPLET
Ménage, Chauffage, Éclairage
Voyage et Campement

AMEUBLEMENTS acajou ou noyer, 1 armoire à glace, 1 lit cintré, 1 table de nuit	depuis	182 fr. »	l'ameublement
LITS-CAGE sommier adhérent	depuis	29 50	la pièce.
AMEUBLEMENTS de salon, genre anglais, 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, bois noir, velours frappé,	depuis	350 »	l'ameublement
RIDEAUX fantaisie, hauteur 3 mètres, prêts à être posés	depuis	7 75	le rideau.
PORTE-CHAPEAUX & PORTE-PARAPLUIES, avec glace	depuis	50 »	la pièce.
ARMOIRES à linge, en hêtre	depuis	22 »	la pièce.
BUFFETS de cuisine, en hêtre	depuis	12 50	la pièce.
LESSIVEUSES - SAVONNEUSES (système Gaston Bozérian) brevetées S. G. D. G.	depuis	12 75	la pièce.
FOURNEAUX à gaz	depuis	2 »	la pièce.
SUSPENSIONS en bronze poli ou verni, av. lampe	depuis	18 50	la pièce.
LAMPES pétrole, bec rond, faïence décors assortis	depuis	3 50	la pièce.
LAMPES modérateur, bronzées	depuis	4 75	la pièce.

CALORIFERES roulants, régulateur automatique	depuis	55 »	la pièce.
CHEMINÉES roulantes *La Merveilleuse*, feu visible	depuis	70 »	la pièce.
FOYERS mobiles dits *Cheminées parisiennes*	depuis	14 »	la pièce.
POÊLES en faïence, carrés	depuis	22 »	la pièce.
POÊLES en fonte, à socle	depuis	3 25	la pièce.
CALORIFÈRES ronds, en tôle, pour gaz	depuis	14 »	la pièce.
CHEMINÉES en fonte, à four, foyer briques réfractaires	depuis	26 »	la pièce.
CUISINIÈRES fonte, à four, avec chaudière fonte émaillée	depuis	19 »	la pièce.
FOURNEAUX de cuisine tôle et fonte	depuis	38 »	la pièce.
GARDE-FEU *pare-étincelles*, bronzés, 4 feuilles	depuis	4 40	la pièce.
GALERIES cheminée Renaissance, bronze ciselé	depuis	35 »	la pièce.
CHENETS Louis XVI, bronze ciselé	depuis	12 »	la paire.
GARNITURES balais et soufflets palissandre	depuis	5 50	la garniture.
PAIRES PELLE et PINCETTES fer poli	depuis	3 25	la paire.

Jouets — Voyage — Chaussures — Bijouterie
ENVOI FRANCO DES CATALOGUES. — PRIX FIXE MARQUÉ
INSTALLATIONS D'ÉCURIES

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON

VARIÉTÉS

CARNET de VOYAGE

L'AGRICULTURE A L'EXPOSITION

Toutes les branches de l'agriculture seront largement représentées à l'Exposition de 1889, où elles occupent la place à laquelle elles ont droit. C'est la première fois que dans une manifestation de ce genre l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture auront été placées, non dans un coin isolé, comme cela s'est fait jusqu'ici, mais en pleine Exposition, au quai d'Orsay, c'est-à-dire sur le passage qui mène des Invalides au Champ-de-Mars.

Les produits français et les expositions agricoles étrangères occupent les galeries d'une superficie totale de plus de seize mille mètres carrés.

Dans la section française placée près de la porte des Invalides, nous trouvons les produits agricoles classés d'après leur climat. On peut là, étudier la géographie agricole de la France. A côté se trouve galerie des produits alimentaires ; un peu plus loin nous voyons des spécimens d'exploitations rurales, le matériel agricole et viticole.

Quand on a traversé le pont construit au dessus de la partie du quai d'Orsay, qui fait face au pont de l'Alma, nous nous trouvons dans la section agricole étrangère, où l'on peut voir de nombreuv spécimens de l'outillage agricole des principales nations de l'Europe et de l'Amérique.

Ce qui nous a particulièrement frappé, c'est l'exposition algérienne et la prodigieuse tranformation opérée en si peu de temps, sur le sol de l'Afrique par l'impulsion française.

Tout est bien complet dans cette exposition de notre colonie et forme un ensemble séduisant et pittoresque. On y peut admirer et étudier sous toutes ses faces : la terre avec ses productions végétales et minérales. l'homme avec les caractères distinctifs de sa race, ses habitudes, ses mœurs, son industrie, ses progrès dans la civilisation.

La surface totale couvre 4,500 mètres carrés (sans compter les hangars et les annexes) sur lesquels 2.000 mètres carrés sont construits en maçonnerie ; 3,763 exposants y ont envoyé leurs produits, leurs objets d'art. Le personnel européen ou indigènes occupé ou figurant à l'Exposition se décompose ainsi : 11 gardiens dans les salles ; 18 musiciens de la kouba des tirailleurs (elle joue tous les soirs, vers cinq heures devant le palais) ; 16 Kabyles dans la maison kabyle ; 20 nomades dans le camsement ; 40 artisans ou marchands dans les boutiques ; 45 indigènes dont plusieurs femmes (danseuses, musiciennes, négresses), au café maure ; soit en tout 150 indigènes algériens.

Si les habitants sont largement représentés, la flore algérienne l'est, de son côté, par de nombreux arbres et plantes d'ornementation. Palmiers, lataniers, bambous, etc., ont été plantés à profusion et disposés en rangés ou massifs aux savantes perspectives. Cette profusion de verdure est du plus heureux effet et contribue pour beaucoup au cachet spécial de l'exposition algérienne.

Nous devons, en terminant, rappeler à nos lecteurs qu'un congrès général agricole se tiendra dans les premiers jours de juillet. Dans ce congrès, seront traitées par un grand nombre d'hommes compétents, les questions les plus graves touchant la première et la plus importante de nos industries.

DIOGEL II.

---

douleur

Le gai essaim de jeunes filles prit congé du curé.

Alice n'était plus avec elles ; Alice n'était point sortie.

. . . . . .

(*A suivre*)

Reproduct. et traduct. expressément interdites)

UN JOURNAL POUR RIEN

(G. Edinger, éditeur.)

Une combinaison qui provoque un véritable étonnement, et celle du *Journal pour rien*, édité par M. Edinger,

Cette combinaison on ne peut plus ingénieuse et utilitaire est certainement de rencontrer dans le public un accueil enthousiaste, et appelée à rendre de grand services.

L'expliquer en détail serait beaucoup trop long ; mais nons engagcons fortement uos lecteurs ne fut-ce que psr curiosité à demander le prospectus explicatif qui se distribue partout et à le lire attivement

---

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 5 juin 1889.

La Bousse fait preuve de meilleures dispositions. Nos rentes gagnent un peut de terrain, le 3 0/0 à 86, 67.

Excellente tenue du Crédit Foncier à 1340 le marché des obligations foncière et communales est très actif. Ces tites resteront toujours les valeurs favorites de la petite épargne.

La Société Générale cote 460

La Banque d'Escompte est à 532,50, L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 28 mai au siege social. La lecture du rapport a été accueille par des marques générale de satisfaction et l'assemblée a voté à l'unanimité toute les propositions du conseil.

La Banque de Paris des Pays Bas est ferme à 760.

Le Panama s'est échangé de 54 à 55

L'obligation des Chemins Economiques vaut 337. Informations financières. La situation financirre de la société des voyages internationaux boulevard des capucines, devient chaqne jours plus prospère par suite de l'extention de sa clientèle qui en qnelque semaine a rayonné sur la France entière. L'économie de cette société, on le sait éonsiste à permettre à toute personne qui veut venir visiter l'Exposition de courir, moyennant le prix de 25 et 20 francs par jour tous ses frais de séjour sans exception et dans les conditions les plus confortables.

ETUDE

de

Me Maurice ESTAYS,

avoué licencié en droit

A SISTERON

—

VENTE

SUR SURENCHÈRES

D'IMMEUBLES DE FAILLI

—o—

Il sera procédé le mercredi vingt-six juin courant, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron et devant M. Girard, juge-commissaire, à la vente sur surenchères des immeubles suivants, situés sur le terroir de la commune de Volonne et dépendant de la faillite du sieur Nicolas Antoine, ancien épicier à Volonne.

Désignation des immeubles

1° *Premier lot.*

Une propriété, complantée en vignes et en nature de labour, au quartier dit La Croix, confrontant du levant Maurel, du midi François Giraud, du couchant Pierre Bremond et du nord Richaud.

Mise à prix : seize cent cinquante francs, ci. . . . . 1.650 fr.

2° *Deuxième lot.*

Une propriété en nature de labour, au quartier dit Feymier ou le tombereau, confrontant du levant Mathieu Cuchet, du nord Barthélemy et Jul ien, et du couchant la Durance.

Mise à prix : deux mille cent soixante-sept francs, ci . . 2,167 fr.

3° *Troisième lot.*

Une maison élevée de deux étages avec magasin au rez-de-chaussée, sise au quartier de la Grande Rue, confrontant du levant Roux, du nord Paul Donnet et du levant la Grande Rue.

Mise à prix : quatre mille quarante-deux francs, ci. . . 4.042 fr.

4° *Quatrième lot.*

Propriété en nature de labour, au lieu dit Réclus, confrontant du levant chemin, du couchant le ravin de la grave et du midi la veuve Mégy.

Mise à prix : trois cent cinquante-sept francs cinquante, ci. 357 fr. 50

Ces immeubles avaient éte adjugés à l'audience du vingt mai dernier, savoir : le premier lot à Me Charnier, avoué, pour le compte de Figuière Henri, propriétaire à Votonne ; le second lot à Me Remusat, avoué, pour le compte du sieur Berato Victor, propriétaire á Volonne ; le troisième lot à Me Estays, avoué, pour le compte du sieur Perrymond Albert, cafetier à Sisteron, et le quatrième à Me Estays, avoué, pour le compte du sieur Provent Joseph, propriétaire à Volonne.

Suivant déclaration faite au greffe le vingt-trois mai dernier, le sieur Provent Joseph, propriétaire à Volonne, ayant Me Estays pour avoué, a surenchéri du dixième, conformément à l'article 573 du Code de commerce, les premier, deuxième et troisième lots et en a porté les mises à prix aux chiffres ci-dessus indiqués.

Suivant autre déclaration au greffe du vingt-sept mai dernier, le sieur Maurel Pierre, garde forestier, domicilié et demeurant à Volonne, ayant Me Estays pour avoué, a surenchéri du dixième le quatrième lot et en a porté la mise à prix au chiffre ci-dessus indiqué.

Ces surenchères ayant été dénoncées conformément à la loi, il sera procédé à la nouvelle vente au jour indiqué et d'après les clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

La vente de ces immeubles est poursuivie à la requête du sieur Firmin Giraud, greffier du tribunal civil de Sisteron, agissant en qualité de syndic de la faillite du sieur Nicolas Antoine, ayant Me Estays pour avoué.

Sisteron, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ESTAYS.

Enregistré à le sept juin mil huit cent quatre-vingt-neuf. Folio 60, case 20. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

LAMBERT.

L'imprimeur-gérant A. TURIN.

MALADE

On nous mande que Boulanger,
A Londres souffre de malaises,
Sans doute il n'est pas en danger.
Mais toutes ses nuits sont mauvaises.

On ne sait si c'est de manger
Trop d'écrevisses bordelaises,
Ou de beaucoup trop voltiger
Autour des duchesses anglaises.

Il ne s'est pas empoisonné,
Car ce n'est pas au bout du né
Qu'il met des mouches cantharides.

Sans bien me rappeler les mots,
On a parlé de divers mots,
Et notamment des maux *roïdes*

SEM.

M. Tercide OUSTRIC fils, chirurgien dentiste de Dijon, diplômé de l'Ecole dentaire de France, recevra á Digne, 9, rue du Pied de Ville, du 5 au 30 juillet inclusivement.

A VENDRE

Pour cause de Santé

FOND DE CORDONNERIE

Situé rue Saint-Bazile, 19, près le Chapitre Marseille.

Ayant 15 ans d'existence

Bien achalandée et bien outillée, bonne position, petit loyer, assurance contre l'incendie payée pour l'année.

S'*adresser pour traiter à M.* **Guigues Albin**, *rue Saint-Bazile, à Marseille ou au Bureau du Journal.*

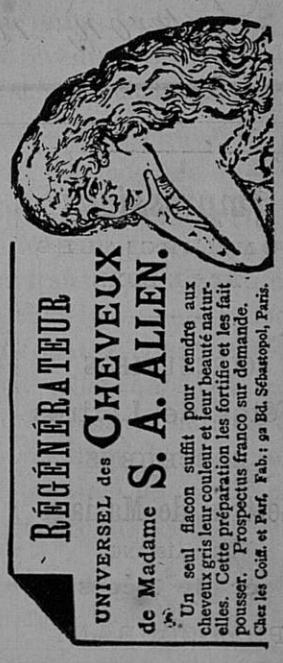

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame S. A. ALLEN.

Un seul flacon suffit pour rendre aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles. Cette préparation les fortifie et les fait pousser. Prospectus franco sur demande.

Chez les Coiff. et Parf. Fab. : 92 Bd. Sébastopol, Paris.

Se trouve chez M. Rebattu fils aîné, rue porte de Provence à Sisteron.

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,

pour la peau et le teint:

Un liquide laiteux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève le hâle et les taches de rousseur ; il prévient et efface les rides.

Se trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'Articles de Toilette. Fabriques et Dépôts principaux : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et à New York.

Se trouve chez M. REBATTU fils aîné Mercier, rue Porte-de-Provence, à Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

La seule ARRÊTANT EN 48 HEURES
Écoulements Récents ou Anciens
Jamais d'insuccès
Milliers d'attestations
INJECTION RUSSE
Le flacon : 4 fr. 50
dans toutes pharmacies
Envoi franco contre mandat-poste, le flacon : 5 fr.
J. GARDOT Chimiste, 9, rue Laffitte, PARIS.
DÉPÔT :

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMPLOI DE
l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Soulac (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 Médailles d'Or : Bruxelles 1880, Londres 1884
Les plus hautes Récompenses
INVENTÉ EN L'AN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD
« L'usage journalier de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.
« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires. »
Elixir, 2f, 4f, 8f, 12f, 20f ; Poudre, 1f25, 2f, 3f ; Pâte, 1f25, 2f.
Maison fondée en 1807 SEGUIN Bordeaux
Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

CHOCOLAT-DAUPHIN
PUR CACAO ET SUCRE
VANILLÉ

Racahout-Dauphin
LE MEILLEUR ALIMENT
Pour les enfatset les convalescents

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Exposi
AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.
AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

ALAMBIC VALYN
POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET ✻, SEUL CONCESSIONNAIRE, 121, r. Oberkampf, Paris

LOUIS BRUN

AVIS

Les amateurs de bonne Bière sont prévenus qu'ils trouveront dans les principaux cafés le
Pale-Ale Français
La bière la meilleure et la plus fine de toutes celles parues jusque aujourd'hui.

ARTICLES FUNÉRAIRES

Couronnes et médaillons — articles de pêche et de chasse — grand assortiment de DRAPEAUX et
Lanternes Vénitiennes
Parfumerie et vannerie — cravates — jouets d'enfants — articles de bureaux et d'écoliers.

Sisteron, rue Droite, Sisteron

SAINTOIN
FRÈRES
ORLÉANS, Maison fondée en 1760, ORLÉAN
Chocolat Saintoin
Curaçao Saintoin

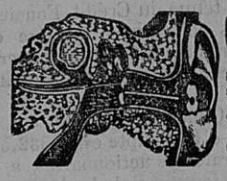
GUERISON DE LA SURDITÉ
Les TYMPANS ARTIFICIELS, brevetés, de NICHOLSON, guérissent ou soulagent la Surdité, quelle qu'en soit la cause. — Les guérisons les plus remarquables ont été faites. — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la Surdité, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces TYMPANS et les recommandent hautement. Nommez ce journal.
Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)
AUG. TURIN
Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions
La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques
LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

MODES
LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST
LA SAISON
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS
paraissant le 1er et le 16 de chaque mois
L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.
Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Les abonnements partent du premier de chaque mois et sont payables d'avance.
On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

A LA
MÉNAGÈRE
20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris
MOBILIER COMPLET
Ménage, Chauffage, Éclairage
Voyage et Campement

AMEUBLEMENTS acajou ou noyer, 1 armoire à glace, 1 lit cintré, 1 table de nuit..... depuis 182 fr. » l'ameublement
LITS-CAGE sommier adhérent..... depuis 29 50 la pièce.
AMEUBLEMENTS de salon, genre anglais, 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, bois noir, velours frappé, depuis 350 » l'ameublement
RIDEAUX fantaisie, hauteur 3 mètres, prêts à être posés..... depuis 7 75 le rideau.
PORTE-CHAPEAUX & PORTE-PARAPLUIES, avec glace..... depuis 50 » la pièce.
ARMOIRES à linge, en hêtre..... depuis 22 » la pièce.
BUFFETS de cuisine, en hêtre..... depuis 12 50 la pièce.
LESSIVEUSES-SAVONNEUSES (système Gaston Bozérian) brevetées S. G. D. G..... depuis 12 75 la pièce.
FOURNEAUX à gaz..... depuis 2 » la pièce.
SUSPENSIONS en bronze poli ou verni, av. lampe depuis 18 50 la pièce.
LAMPES pétrole, bec rond, faïence décors assortis depuis 3 50 la pièce.
LAMPES modérateur, bronzées..... depuis 4 75 la pièce.

CALORIFERES roulants, régulateur automatique. depuis 55 » la pièce.
CHEMINÉES roulantes La Merveilleuse, feu visible..... depuis 70 » la pièce.
FOYERS mobiles dits Cheminées parisiennes.. depuis 14 » la pièce.
POÊLES en faïence, carrés..... depuis 22 » la pièce.
POÊLES en fonte, à socle..... depuis 3 25 la pièce.
CALORIFÈRES ronds, en tôle, pour gaz..... depuis 14 » la pièce.
CHEMINÉES en fonte, à four, foyer briques réfractaires..... depuis 26 » la pièce.
CUISINIÈRES fonte, à four, avec chaudière fonte émaillée..... depuis 19 » la pièce.
FOURNEAUX de cuisine tôle et fonte..... depuis 38 » la pièce.
GARDE-FEU pare-étincelles, bronzés, 4 feuilles. depuis 4 40 la pièce.
GALERIES cheminée Renaissance, bronze ciselé. depuis 35 » la pièce.
CHENETS Louis XVI, bronze ciselé.. ..... depuis 12 » la paire.
GARNITURES balais et soufflets palissandre,. depuis 5 50 la garniture.
PAIRES PELLE et PINCETTES fer poli. .... depuis 3 25 la paire.

Jouets — Voyage — Chaussures — Bijouterie
ENVOI FRANCO DES CATALOGUES. — PRIX FIXE MARQUÉ
INSTALLATIONS D'ÉCURIES

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON